

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1358-2018, 21 novembre 2018

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Serge A. Boileau comme membre et président de la Commission des services électriques de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 203 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4) prévoit notamment qu'un membre de la Commission des services électriques de Montréal, qui en est le président, est nommé par le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Serge A. Boileau a été nommé de nouveau membre et président de la Commission des services électriques de Montréal par le décret numéro 1194-2013 du 20 novembre 2013, que son mandat viendra à échéance le 23 novembre 2018 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

QUE monsieur Serge A. Boileau soit nommé de nouveau membre et président de la Commission des services électriques de Montréal pour un mandat de cinq ans à compter du 24 novembre 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69691

Gouvernement du Québec

Décret 1360-2018, 21 novembre 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 23 novembre 2018

ATTENDU QUE la Réunion du Comité du commerce intérieur se tiendra à Montréal (Québec), le 23 novembre 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie et de l'Innovation et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 23 novembre 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, soit composée des personnes suivantes :

— Madame Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional

— Monsieur Alexandre Ramacieri, directeur de cabinet, Cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation;

— Monsieur Michel Philibert, conseiller politique, Cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation;

— Monsieur Philippe Dubuisson, sous-ministre associé aux politiques économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation;

— Madame Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère de l'Économie et de l'Innovation;

— Madame Valérie Côté, directrice par intérim, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69693